

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 6 février 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 17 titulaires – 17 suppléants (soit 40 votes)

Le 6 février 2026 à 14h, s'est tenue l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Madame Marie-Josée VIDAL, Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 février 2026

Membres présents avec voix délibérative : M ANEN, Mme BAUSTERT-BERENS, M BREMER, Mme CARREIRA, M CIMARELLI, Mme FATTORELLI, Mme GERONIMI (arrivée durant l'examen du point 2), Mme KUHN-METZ, M RISSER, M SCHUH, Mme SILVESTRI, Mme TORLOTING (départ avant le point 5) et Mme VIDAL

Membres excusés : M DESCHAMPS, Mme GUILLOTIN

Membres absents : M AMADO, Mme CRIELAARD et M REHIBI

Présents sans voix délibérative : M BECK, Mme BRENIERE, Mme CARDOSO FONSECA, Mme HABAY-LÊ, M MARCHAND et M YILDIRIM

Mme VIDAL ouvre la séance en remerciant les participants à cette réunion d'Assemblée Générale.

Le double quorum étant atteint, la Présidente demande si les membres de l'Assemblée Générale acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour pour régulariser le budget 2025. Les membres acceptent.

Afin de commencer à l'heure, elle propose d'intervertir les points à l'ordre du jour dans l'attente de l'arrivée de la collègue du secrétariat conjoint d'INTERREG qui doit participer au point 2. Les membres acceptent d'inverser l'ordre et donc passent à l'examen des points à l'ordre du jour dans l'ordre suivant : 1, 6, 2, 3, 4, 5. Les documents envoyés ou présentés en séance sont consultables sur l'extranet du GECT Alzette Belval <https://gectalzettebelval.j-doc.com/>

1. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06.03.2025

DAG2026-01-01: Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25.09.2025

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 25.09.2025 joint à la présente.

2. Budget GECT Alzette Belval _DM1/2025

DAG2026-01-06: Budget GECT Alzette Belval _DM1/2025

Vu le budget primitif 2025 voté,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT _ Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	
21	21838	Autre matériel informatique	+ 2000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT _ Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	
001	001	Excédent d'investissement reporté	+ 2000 €

- DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente,

3. INTERREG VI A ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet Vélab**DAG2026-01-02: ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet «Recyclerie vélo transfrontalière sur Alzette Belval» (Vélab)**

Projet d'intérêt stratégique conformément au ROI

VU le Programme INTERREG VI Grande Région 2021/27,

VU la convention concernant la mise en place et mise œuvre de la Zone fonctionnelle Alzette Belval signée entre le GECT Alzette Belval et le GECT – Autorité de gestion Programme INTERREG Grande Région en date du 28 février 2023 et 9 mars 2023,

VU la mise en œuvre opérationnelle, et notamment les critères de sélection, définie par la DAG2023-01-05,

VU la désignation de l'Assemblée Générale comme comité décisionnel,

VU le ROI validé le 31.01.2024 par la DAG2024-01-05,

CONSIDERANT la demande de concours Vélab (INTGR2000471) introduite le 17.11.2025 sur JEMS, CONSIDERANT la recevabilité établie pour la demande de concours Vélab (INTGR2000471) le 20.11.2025,

CONSIDERANT le résultat positif de l'instruction administrative de la demande de concours Vélab (INTGR2000471) le 26.01.2026

CONSIDERANT le résultat positif de l'instruction technique de fond pour la demande de concours Vélab (INTGR1600471) le 03.12.2025

L'Assemblée Générale (= le Comité Décisionnel de la ZF) ayant entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de concours Vélab (INTGR2000471)
- FIXE le taux de cofinancement à 60% du coût total du projet, conformément aux modalités conventionnelles de la zone fonctionnelle d'Alzette Belval,
- CHARGE la Présidente d'informer l'Autorité de gestion pour permettre l'établissement de la décision d'attribution FEDER,
- AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire

4. BUDGET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026**DAG2026-01-03 : Débat d'orientation budgétaire 2026**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités françaises et assimilés. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et évolutions de la situation financière de la structure préalablement au vote du Budget Primitif.

L'Assemblée Générale PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour 2026 _ rapport joint à la présente délibération.

5. Présentation du rapport annuel d'activité 2025

DAG2026-01-04 : Rapport d'Activités 2025

L'Assemblée Générale PREND ACTE du Rapport d'Activités 2025 joint à la présente délibération.

6. Divers

La réunion s'achève à 16h15 avec les remerciements de la Présidente.